

L'an deux mil huit et le dix sept juin convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt quatre juin deux mil huit à effet de délibérer sur :

- Modifications budgétaires
- Modifications des désignations des délégués auprès de certains syndicats
- Bibliothèque municipale : frais de formation
- Carte communale : demande de classement de terrains en zone constructible
- Trottoirs entre le lotissement «La Barboute» et la mairie.
- Ecoles : compte rendu de la visite de SAEML territoire Charente
- Point sur la bâche à incendie située « route de Champmillon »
- Visite CAUE – route d'Angoulême
- Téléphone de la mairie : téléphonie illimitée
- Questions diverses

L'an deux mil huit et le vingt quatre juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

PRESENTS : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, Mme ONNO Gisèle, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

ABSENTS : M. BAUDIN Olivier,

POUVOIRS : M. BAUDIN Olivier à M. DUROCHER Denis

Secrétaire de séance : Madame BOUCHET Sandra

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2008

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 14

Assistaient également à la séance : M. LARRIVE Alain, directeur du centre social intercommunal, M. CIBARD Jean-Luc, animateur au centre social intercommunal

Le compte rendu de la séance du 13 mai est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente M. Alain LARRIVE, directeur du centre social intercommunal et M. Jean-Luc CIBARD, animateur au centre social intercommunal et intervenant sur Trois-Palis.

Il leur laisse ensuite la parole pour expliquer le rôle du centre social.

Monsieur LARRIVE, explique que le centre social intercommunal Charente Boëme Charraud est créé depuis 1995, puis,

Il expose ses missions principales du centre social, à savoir :

- Un équipement de services ouvert à l'ensemble de la population des 5 communes de la communauté
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle
- Un lieu d'animation sociale
- Un lieu d'échanges basés sur le développement du partenariat.

Il expose également les principales valeurs :

- Solidarité (lien social, partenariats, mixité sociale, tarification adaptable)
- Qualité de la vie (convivialité, écoute et respect de chacun, service, échange)
- Citoyenneté (participation, initiative, concertation)

➤ Intercommunalité (interaction entre partenaires locaux, image, notion de territoire commun)

Les 4 pôles principaux du centre social :

- Gestion, administration, accueil / communication et logistique
- Animations
- Accueil de loisirs
- Développement social.

Puis M. Jean-Luc CIBARD, donne le détail des interventions faites sur la commune de Trois-Palis, tant au niveau des écoles et du centre de loisirs, que de l'aide aux associations communales.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur le Maire explique que certaines imputations budgétaires ont été modifiées, à la demande de Mme le Trésorier Municipal.

Ces modifications en dépenses et en recettes, notamment sur les opérations d'ordre suite à des reprises de matériel et à des sorties d'inventaire, entraînent une hausse de l'excédent de fonctionnement du budget primitif.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modifications budgétaires telles qu'elles ont été présentées

Approuve l'excédent qui est porté à 56 688,90 euros.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **7 juillet 2008**

Et publication ou notification le : **12 juillet 2008**

MODIFICATION DES DESIGNATIONS DES DELEGUES AUPRES DE CERTAINS SYNDICATS.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 mars 2008, le conseil municipal avait procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de divers établissements de coopération intercommunale, et notamment :

- Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques (SILFA)
- Syndicat mixte de la fourrière
- Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16)
- Syndicat mixte Ouest Charente

Cependant les modifications suivantes sont à apporter :

- SILFA : désignation de 2 délégués titulaires au lieu d'une titulaire et d'un suppléant.
- Syndicat mixte de la fourrière : désignation d'un délégué suppléant en plus du titulaire
- SDEG 16 : annulation des délégués désignés
- Syndicat mixte Ouest Charente : annulation des délégués désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M. DUROCHER et M. CHARRIER en tant que délégués titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques ;
Désigne M. CHARRIER en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat mixte de la Fourrière ;
Annule la désignation des délégués qui devaient siéger au sein du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente, et au sein du Syndicat mixte Ouest Charente.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **7 juillet 2008**

Et publication ou notification le : **12 juillet 2008**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : FRAIS DE FORMATION

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementale et leurs achats de livres.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal autorise le remboursement par la commune de leur frais de déplacements y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de rembourser aux bénévoles animant la bibliothèque municipale, leurs frais de déplacement suivant tarif en vigueur et présentation de la carte grise du véhicule utilisé.

Décide de rembourser également les frais de restauration liés au déplacement, sur présentation de justificatifs, mais pas au-delà du tarif en vigueur à savoir actuellement 15,25 €.

Donne délégation à Monsieur le maire pour dresser et tenir à jour la liste des bénévoles intervenants à la bibliothèque municipale.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **7 juillet 2008**

Et publication ou notification le : **12 juillet 2008**

CARTE COMMUNALE : demande de classement de terrain en zone constructible.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Yves COPPIN, propriétaire de terrains sur notre commune, qui demande dans la mesure des possibilités que la parcelle cadastrée AE 19, soit classée en zone constructible sur la carte communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir débattu, ne souhaite pas pour l'instant accéder à la demande de propriétaire.

Un courrier lui sera transmis pour l'informer de cette décision.

TROTTOIRS ENTRE LE LOTISSEMENT « LA BARBOUTE » ET LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme TOUCHET, qui demande pour des raisons, notamment, de sécurité, de faire des trottoirs entre le lotissement « La Barboute » et la mairie, car les bas côtés ne sont pas bien nivelés, et les personnes qui doivent se

rendre à un arrêt de bus tôt le matin, risquent une chute. Elle demande la prolongation de l'existant, et de mettre des graviers en attendant de le goudronner.

Le conseil municipal, propose de faire établir des devis et prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

ECOLES : Compte rendu de la visite du SAEML Territoire Charente.

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien et la réfection des bâtiments scolaires sont de la compétence de la communauté de communes.

Il informe le conseil qu'à ce titre la communauté de communes a mandaté un cabinet d'études le SAEML Territoire Charente pour analyser les besoins des écoles des 5 communes de la communauté et si besoin d'établir un planning des travaux.

Le cabinet d'étude accompagné de Monsieur BAUDOUIN, directeur de l'école et adjoint au maire et de Monsieur DUROCHER, maire, a visité l'école.

A l'issue de cette visite, il s'avère que dans la partie la plus ancienne de l'école, il a été mis l'accent sur le chauffage et la gestion de l'énergie. La communauté de communes va faire réaliser une étude pour trouver comment faire des économies par une meilleure gestion.

D'autre part, des modifications sont possibles pour rendre les bâtiments scolaires plus fonctionnels et attractifs.

Notamment au niveau de l'étage, une proposition de réhabilitation est faite en cassant éventuellement une cloison pour une salle de réunion et le bureau de direction de l'école.

L'autre partie serait dédiée aux associations de la commune.

Un cabinet d'architectes sera mandaté pour faire une proposition et calculer les coûts.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA BÂCHE à INCENDIE « route de Champmillon »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KOTSIS, adjoint chargé du dossier.

Monsieur KOTSIS, explique que depuis que le trou devant accueillir la bâche a été creusé, celui-ci se remplit d'eau soit par ruissellement des eaux de pluie, soit par une source souterraine.

La bâche ne peut être posée que sur un terrain asséché, il convient donc d'attendre afin de constater une évaporation, ou d'utiliser un moyen de pompage.

Un devis pour la pose d'un drain a été demandé à l'entreprise BARBARI au cas où cette solution s'impose.

VISITE DU CAUE POUR AMENAGEMENT « ROUTE D'ANGOULÊME »

Monsieur le Maire, informe les membres présents que Monsieur ROMAN du CAUE, doit venir le 10 juillet à 14 heures pour étudier la création éventuelle d'une voie piétonne et d'une voie cyclable sur la « route d'Angoulême »

Monsieur le Maire, fait également part au conseil, de la rencontre qu'il a eu avec Mme RIVAUD, qui se pose des questions sur le devenir de l'ancienne carrière près de chez elle. Monsieur DUROCHER, propose d'en parler avec Monsieur ROMAN lors de sa prochaine visite.

TELEPHONE DE LA MAIRIE : Téléphonie illimitée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'actuellement la mairie possède un téléphone portable à carte, pour les astreintes du week-end, et les employés des services techniques en semaine. Le téléphone va être changé pour un téléphone avec abonnement pour un coût de 9 € / mois plus le coût des communications à 0,15 € la minute.

D'autre part, un devis a été demandé pour que le secrétariat puisse bénéficier de la téléphonie illimitée par Internet, ce qui diminuerait le coût des frais de télécommunication.

Le devis établi par la société qui a installé les téléphones s'élève à 532, 22 € TTC.

Cette somme serait pratiquement amortie en 1 an.

Il est suggéré de leur demander si la salle du foyer peut être reliée téléphoniquement à la mairie.

DIVERS :

- Monsieur DUROCHER informe le conseil municipal de l'arrêt de travail de Monsieur DESCHAISES jusqu'au 14 juillet 2008 minimum, suite à un accident survenu pendant son temps de travail. Mme CHASSELOUP demande s'il ne faudrait pas prendre quelqu'un pour le remplacer pour aider Paul GAILLARD.
- Monsieur le Maire, fait part au conseil d'un courrier de M. et Mme ROMUALD, sur les propositions d'échange de terrains avec la commune. Après lecture de la lettre, le conseil municipal demande à M. DUROCHER de les rencontrer à nouveau pour de nouvelles négociations.
- Rappel du prochain conseil municipal vendredi 27 juin à 19 h 45. Monsieur DUROCHER précise que les autres questions diverses seront étudiées lors de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Ont signé les membres présents :